

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT  
~~~~~

Délibération n° 2013-13 du Comité syndical du Vendredi 1<sup>er</sup> Février 2013

~~~~~  
**DEMANDE DE SUBVENTIONS – PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL 2013**

L'an deux mil treize le premier février à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 24 janvier 2013.

Etaient présents ou représentés :	Bernard FABREGUETTES, Jean-Louis LACROIX, Laurent DUPONT, Henri SOBELLA, Alain CAZORLA,, Joëlle GOUDAL, Jean-Marcel JOVER, Jacky GALABRUN, Philippe SALASC, Eric PALOC, Bernard DOUYSET, Louis VILLARET, Pierre GUIRAUD, Marie-Christine BOUSQUET, Michel GUIBAL, Manuel DIAZ, Luc VIALA
Absents ou excusés :	Olivier BRUN, Gérald VALENTINI, Christian BILHAC, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, André GAY, Hadj MADANI, Yves BAILLEUX MOREAU, Michel SAINTPIERRE, Claude CARCELLER, Frédéric ROIG, Roger FAGES, Rémy PAILLES, Alain CHALAGUIER
<b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17</b>	

**Vu** la Loi de Grenelle 2 qui donne obligation aux collectivités de plus de 50 000 habitants de réaliser un PCET avant la fin 2012,

**Vu** l'engagement du Pays dans un Agenda 21 intègre un volet climat-énergie qui peut être développé par le PCET,

**Vu** qu'a eu lieu une première phase de sensibilisation et de mobilisation,

**Considérant** qu'il s'agit dès lors de réaliser un diagnostic des émissions de GES ou bilan carbone du territoire, des ateliers de concertation pour construire une stratégie et un plan d'actions – plans d'actions qui concerna la réduction d'émissions de GES sur le territoires et l'adaptation au changement climatique, de travailler au développement d'une culture des énergies renouvelables et à d'autres pratiques en matière de déplacements, d'urbanisme, d'anticiper les effets économiques ou sanitaires du changement climatique ou encore de favoriser les économies d'énergies chez les personnes à faibles revenus,

**Considérant** qu'une concertation sera mise en place,

**Le Comité Syndical**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Décide,**  
**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

✓ **D'approuver** le plan de financement ci-dessous :

Postes	Dépense		Recettes		
	Montants en € TTC	%du coût prévisionnel de l'opération	Origine du financement	Montants en € TTC	% du coût prévisionnel de l'opération
Animation	23 312	45%	Conseil Général	15 000	35%
Charges générales dont :	28 565	55%	Leader	13 000	30%
<i>Prestation de services</i>	10 000				
<i>Publications</i>	2 500				
<i>Missions/réceptions</i>	1 600				
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>42877</b>	<b>100%</b>	<b>Total des subventions publiques</b>	<b>28 000</b>	<b>65%</b>

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/02/2013

-	0	0	Autofinancement	14 877	35%
Coût total du projet	42877	100%	Montant total des recettes	42 877	100%
Total général TTC	42877	100%	Total général TTC	42 877	100%

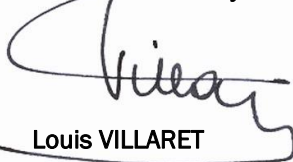
- ✓ **D'autoriser** le Président à opérer les demandes de subventions conformément au plan de financement, auprès du Conseil général de l'Hérault, du Conseil régional du Languedoc Roussillon, de l'Etat, de l'Europe et de tout autre organisme autorisé, dans la limite de 80% du coût de l'opération,
- ✓ **D'autoriser** le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 7 février 2013

Publiée le 7 février 2013

Transmise le 7 février 2013

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET

REÇU EN PREFECTURE

le 07/02/2013

Application agréée E-legalite.com